

49

plu.enquete.publique

De: Fauchon Florence <fauchon.avocat@wanadoo.fr>
Envoyé: lundi 12 février 2018 23:00
À: plu.enquete.publique
Cc: 'Monique Fauchon'; Coface Doudou
Objet: RE: observations PLU
Pièces jointes: SCI du Baou PLU.docx

De : Fauchon Florence [mailto:fauchon.avocat@wanadoo.fr]
Envoyé : lundi 12 février 2018 22:59
À : 'plu.enquete.publique@lacadieredazur.fr' <plu.enquete.publique@lacadieredazur.fr>
Cc : 'Monique Fauchon' <monique.fauchon@gmail.com>; Coface Doudou (pierreemmanuel.albert@coface.com) <pierreemmanuel.albert@coface.com>
Objet : observations PLU

Monsieur l'enquêteur,

En complément de mon envoi, je précise que la SCI du Baou est propriétaire des parcelles D 391 et D 335.
Sentiments distingués,

De : Fauchon Florence [mailto:fauchon.avocat@wanadoo.fr]
Envoyé : lundi 12 février 2018 21:39
À : 'plu.enquete.publique@lacadieredazur.fr' <plu.enquete.publique@lacadieredazur.fr>
Cc : 'Monique Fauchon' <monique.fauchon@gmail.com>; Coface Doudou (pierreemmanuel.albert@coface.com) <pierreemmanuel.albert@coface.com>
Objet : observations PLU

Sentiments distingués,

Avertissement : Ce message électronique (y compris les pièces jointes) est une correspondance confidentielle exclusivement réservée à son ou ses destinataires désignés.

Si vous n'en êtes pas destinataire, il vous est rappelé que toute utilisation, divulgation ou reproduction de ce message ou de son contenu est strictement interdite.

Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous avertir aussitôt par e-mail ou par téléphone (+33 (0)1 47 05 13 82) et en tous les cas, le supprimer de votre messagerie. Merci.

Le cabinet d'avocat soussigné décline toute responsabilité en cas d'altération, de déformation, ou de falsification du présent message. De même en cas de risque, atteinte ou virus qui découlerait de l'envoi ou la réception de ce message sa responsabilité ne saurait être mise en cause.

SCI du Baou
Mr Albert
18 avenue de la Bourdonnais
75007 Paris

Paris, le 12 février 2018

Par courriel :

plu.enquete.publique@lacadiedazur.fr

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Les observations que nous souhaitons formuler sont les suivantes :

- I. La SCI du Baou est propriétaire des parcelles D 391 et D 335. Il ne s'agit pas d'une exploitation agricole mais d'une propriété à usage d'habitation depuis 1964.

Pour une raison inexplicée et incompréhensible ces parcelles n'ont pas le même statut. La parcelle 335 est en zone UM, tout comme sa parcelle mitoyenne numéro 334 et la parcelle 391 en zone agricole.

La SCI du Baou demande à ce que les parcelles D 391 et D 335, soient toutes deux classées en zone UM.

- II. Les parcelles 112, 483 et 601 anciennement terres agricoles deviennent des parcelles affectées à des jardins Familiaux.

Les parcelles 484, 1190 et 1191 conservent, dans le projet de PLU leur statut de terres agricoles. Aujourd'hui ces parcelles sont illégalement construites et habitées. Deux de ces parcelles, à tout le moins, font l'objet d'un jugement exécutoire condamnant leur propriétaire à démolir les constructions illégales, sous astreinte.

Présenter un PLU qui donne à ces six parcelles un statut différent laisserait croire aux administrés de notre commune que la Mairie et la Préfecture acceptent de facto cette occupation illégale.

Ces six parcelles devraient donc toutes avoir le même statut. Reconnaître un statut différent c'est sanctuariser cette occupation et ces constructions illégales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la SCI du Baou, Mr Albert

SCI du Baou
Mr Albert
18 avenue de la Bourdonnais
75007 Paris

Paris, le 12 février 2018

Par courriel :

plu.enquete.publique@lacadieredazur.fr

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Les observations que nous souhaitons formuler sont les suivantes :

- I. La SCI du Baou est propriétaire des parcelles 391 et 335. Il ne s'agit pas d'une exploitation agricole mais d'une propriété à usage d'habitation depuis 1964.

Pour une raison inexplicée et incompréhensible ces parcelles n'ont pas le même statut. La parcelle 335 est en zone UM, tout comme sa parcelle mitoyenne numéro 334 et la parcelle 391 en zone agricole.

La SCI du Baou demande à ce que les parcelles 391 et 335, soient toutes deux classées en zone UM.

- II. Les parcelles 112, 483 et 601 anciennement terres agricoles deviennent des parcelles affectées à des jardins Familiaux.

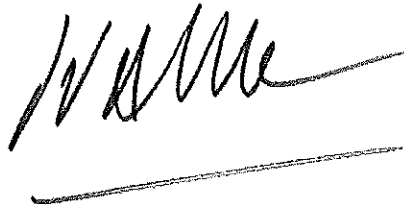
Les parcelles 484, 1190 et 1191 conservent, dans le projet de PLU leur statut de terres agricoles. Aujourd'hui ces parcelles sont illégalement construites et habitées. Deux de ces parcelles, à tout le moins, font l'objet d'un jugement exécutoire condamnant leur propriétaire à démolir les constructions illégales, sous astreinte.

Présenter un PLU qui donne à ces six parcelles un statut différent laisserait croire aux administrés de notre commune que la Mairie et la Préfecture acceptent de facto cette occupation illégale.

Ces six parcelles devraient donc toutes avoir le même statut. Reconnaître un statut différent c'est sanctuariser cette occupation et ces constructions illégales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la SCI du Baou, Mr Albert

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'W. Albert', written over a horizontal line.